



## Préparation d'un recours suite refus d'un TDS commerçant

Par msa, le 07/12/2012 à 18:29

Bonjour,

Je suis de nationalité algérienne et je réside en France depuis septembre 1992 avec une interruption de 2 ans entre 2001 et 2003, due à une conjoncture familiale particulièrement difficile. Soit une période de plus de 18 ans.

J'ai récemment reçu un refus de renouvellement de mon TDS portant la mention "commerçant" avec pour motif la faiblesse des gains générés par mon activité.

La mention de commerçant ne correspond pas à mon statut professionnel réel (et déclaré à la préfecture). En fait j'exerce en tant qu'architecte libérale. Seulement voilà, je me suis installée sous le statut d'auto entrepreneur suite à un licenciement abusif (en cours de jugement au prud'hommes, l'administration a donc décidé de me ranger dans cette catégorie...

J'ai rencontré un juriste qui m'a conseillée de demander un TDS "vie privée et familiale" en mettant en avant la durée de ma présence en France. Mais je suis tenue de faire mon recours avant toute autre demande selon le bureau d'accueil de la préfecture.

Comment corréler mon recours et cette 1ère demande? Pouvez-vous m'aider?

Je vous remercie par avance pour tout conseil. Cdt.